

**CONVENTION D'UTILISATION DU MATERIEL FESTIF**

**TABLES ET CHAISES**



<b>RÉGLEMENT GÉNÉRAL</b>		<b>EMPRUNTEUR :</b> .....
<b>1</b> Stock	20 tables  180 chaises	Tables ..... Chaises .....
<b>2</b> Secteur d'utilisation	Les chaises et tables seront utilisées uniquement sur les communes de <b>Captieux, Bernos Beaulac, Escaudes, Giscos, Goulade, Grignols, Lartigue, Lucmau, Maillas, Saint Michel de Castelnaud</b>	Lieu d'utilisation : .....
<b>3</b> Emprunteurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Associations capsylvaines</li> <li>• Associations des communes situées sur le secteur d'utilisation</li> <li>• Communes situées sur le secteur d'utilisation</li> <li>• Particuliers de la commune de Captieux</li> </ul>	Coordonnées de l'emprunteur : ..... ..... .....
<b>4</b> Réservations	Elles sont effectuées auprès de la Mairie de CAPTIEUX, au moins 2 mois avant la manifestation (05.56.65.60.31) et confirmées par courrier. Une convention sera signée par les deux parties.	Réservées le : .....  Date d'utilisation : .....
<b>5</b> Enlèvement et restitution	Assuré uniquement par l'emprunteur et en présence du responsable désigné par la commune de CAPTIEUX	Jour et heure de retrait .....  Jour et heure de remise .....
<b>6</b> Transport	Le transport peut être assuré par la commune de Captieux.	

<p align="center"><b>7</b> Défaut de bénévoles</p>	<p>Néant</p>										
<p align="center"><b>8</b> Prix de location</p>	<table border="1"> <tr> <td></td> <td>Associations Et Communes du secteur d'utilisation</td> <td>Particuliers de la commune de Captieux</td> </tr> <tr> <td><b>Tables</b></td> <td>gratuit</td> <td>2.00€ l'unité</td> </tr> <tr> <td><b>Chaises</b></td> <td>gratuit</td> <td>0.50€ l'unité</td> </tr> </table>		Associations Et Communes du secteur d'utilisation	Particuliers de la commune de Captieux	<b>Tables</b>	gratuit	2.00€ l'unité	<b>Chaises</b>	gratuit	0.50€ l'unité	<p>Nbre tables ..... X 2,00€ = .....</p> <p>Nbre de chaises .....x 0.50€ = .....</p> <p>TOTAL : .....</p>
	Associations Et Communes du secteur d'utilisation	Particuliers de la commune de Captieux									
<b>Tables</b>	gratuit	2.00€ l'unité									
<b>Chaises</b>	gratuit	0.50€ l'unité									
<p align="center"><b>9</b> Caution + Dégradation</p>	<p>Une caution de <b>100 €</b> sera demandée avant utilisation.</p> <p>En cas de dégradation du matériel, la caution sera diminuée du nombre de matériel endommagé ou cassé, à raison de <b>10€</b> par chaise et <b>60€</b> par table.</p> <p>Il sera de même pour tout matériel manquant, y compris en cas de vol subi par l'emprunteur, celui-ci étant responsable du matériel pendant la période d'emprunt</p>	<p>Caution versée le : .....</p> <p>Caution restituée le : .....</p> <p>Eventuellement retenue de : .....€</p> <p>En raison des observations consignées ci-dessous</p>									
<p align="center"><b>10</b> Contrôle</p>	<p>Un contrôle du nombre et de l'état des chaises et tables sera effectué par un responsable lors du retrait et lors de la remise. Il sera également procédé à la vérification de la propreté du matériel remis.</p>										
<p align="center"><b>11</b> Assurance</p>	<p>L'emprunteur devra fournir, avant utilisation, une attestation d'assurance responsabilité civile. La commune décline toute responsabilité en cas d'utilisation d'une installation électrique défectueuse par l'emprunteur.</p>	<p>Attestation remise le : .....</p> <p>Compagnie : .....</p>									
<p align="center"><b>12</b> Nettoyage</p>	<p>L'emprunteur s'engage à nettoyer les tables et les chaises après utilisation.</p>										
<p align="center"><b>13</b> Renseignements complémentaires</p>	<p>Secrétariat de la Mairie de CAPTIEUX Tel : 05.56.65.60.31 contact@captieux.fr</p>	<p>L'emprunteur s'engage à respecter les modalités de prêt définies dans le présent contrat.</p>									

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Bon pour accord.

Bon pour accord.

L'emprunteur :

Le Maire :